Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Information aux usagers

Dématérialisation dans le traitement des dossiers d'immatriculation des véhicules et des permis de conduire

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administratives, depuis plusieurs semaines, il n'est plus nécessaire pour les usagers de se déplacer en préfecture ou sous-préfecture pour effectuer les démarches d'immatriculation de leurs véhicules ou celles relatives au permis de conduire.

Quatre téléprocédures relatives **aux immatriculations** sont d'ores et déjà disponibles sur https://immatriculation.ants.gouv.fr **:**

- **«je souhaite refaire mon certificat d'immatriculation» (carte grise)**
- **«je souhaite changer mon adresse» sur ma carte grise**
- **«je souhaite déclarer la vente de mon véhicule»**
- **«je souhaite changer le titulaire du véhicule»**

Les téléprocédures sont également disponibles pour les **permis de conduire** sur le site internet https://permisdeconduire.ants.gouv.fr pour les démarches suivantes :

- **Inscription au permis de conduire pour passer** les examens (première inscription ou nouvelle catégorie)
- Demande de **fabrication d'un nouveau permis (sauf** pour les demandes d'échange de permis de conduire étrangers ou de demandes de permis de conduire international pour lesquelles nous vous invitons à vous connecter au site internet http://www.isere.gouv.fr, pour de plus amples informations.)

Vous pouvez créer votre compte spécifique ANTS directement au cours de la démarche. Ce n'est pas nécessaire si vous avez déjà un compte certifié « France Connect » (identifiants impots.gouv.fr, ameli.fr ou idn.laposte.fr sont nécessaires)

Espace numérique

Le "Plan Préfectures Nouvelle Génération" modernise la relation à l'usager en s'appuyant sur les technologies du numérique et en généralisant le recours aux démarches dématérialisées qui sont mises en place progressivement.

Depuis le 1er novembre 2017, la préfecture de Grenoble ainsi que les sous-préfectures de La Tour-du-Pin et de Vienne n'accueillent plus de public aux guichets des permis de conduire, des certificats d'immatriculation (ex cartes grises) et des régies.
Les usagers doivent donc effectuer leurs démarches à partir des télé-procédures, sécurisées, disponibles sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, à l'adresse https://ants.gouv.fr/. Ils recevront leur titre à leur domicile par courrier postal suivi. L'achat de timbres fiscaux se fera sous forme électronique sur le site internet des impôts, à l'adresse https://timbres.impots.gouv.fr/.

En cas de difficultés, ils pourront recourir aux informations, tutoriels, foires aux questions mises à disposition par le Ministère de l'Intérieur ou encore se faire assister par un médiateur numérique. Ce dernier sera présent au sein des points numériques installés en préfecture et sous-préfectures ainsi que dans des espaces numériques déployés en maisons de services au public et dans les mairies volontaires. L'ensemble de ce réseau présent dans le département est recensé et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Isère.

La commune de LE PASSAGE a décidé de mettre à la disposition du public un espace numérique, afin de permettre à tout administré dépourvu du matériel nécessaire de faire ses démarches en ligne.

Cet espace numérique sera disponible aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie au public ou sur rendez-vous. Si nécessaire la secrétaire de mairie pourra accompagner l'usager pour effectuer ses démarches.

Ce nouveau service mis à disposition des administrés est gratuit.

Enfin, les usagers peuvent également effectuer leurs démarches par un tiers de confiance, écoles de conduite agréées pour les permis de conduire et professionnels du secteur de l'automobile pour les certificats d'immatriculation, qui peuvent facturer le service rendu. Ils pourront toujours acheter les timbres fiscaux auprès des buralistes revendeurs.

Qu'est-ce qu'une télé-procédure ?

Les télé-procédures permettent d'accomplir les démarches administratives courantes sur internet, sans passer par le guichet des préfectures.

Sur quels sites peut-on réaliser une démarche en ligne ?

- Site internet du ministère de l'Intérieur : www.demarches.interieur.gouv.fr
- Site internet www.service-public.fr
- Site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : www.ants.gouv.fr

Comment accéder à la télé-procédure ?

- Depuis le domicile, via internet avec votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.
- Chez des tiers de confiance (professionnels de l'automobile, auto-écoles)
- Depuis un point numérique situé en préfecture ou Sous-préfecture
- A l'espace numérique situé au secrétariat de Mairie.

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES *à portée de clic !*

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site ***https://timbres.impots.gouv.fr/***

J'identife une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justifcatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie
En cas de perte, je la déclare en ligne :
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite ***https://permisdeconduire.ants.gouv.fr***

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.

Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne ***https://immatriculation.ants.gouv.fr***

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.
Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur .

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur *https://immatriculation.gouv.fr*, rubrique «services associés» puis où «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

** Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

Nouveaux arrivants en 2017

Ils ont fait le choix de s'installer sur la commune. Nous leur souhaitons la bienvenue.

M. et Mme GUERRE, chemin du Tramoley
M. et Mme PIRODON, chemin du Tramoley
M. ROCHE et Mme LANCKBEEN, chemin du Tramoley
M. GRUTTER et Mme GUILLERMIER, chemin du Tramoley
M. SEVERIN et Mme VITRY, chemin du Tramoley
M. et Mme TRABBIA, chemin du Tramoley
M. SAGE et Mme SEGUIN, chemin du Tramoley
M. et Mme CANCADE, chemin du Tramoley
M. JAVAL et Mme DA SILVA chemin du Tramoley
M. DAVEAU et Mme FOURT, chemin du Tramoley
M. et Mme SEVESTRE, chemin du Tramoley
M. et Mme GROBON, chemin du Tramoley
Mme FERRAZ, chemin du Tramoley
M. PERROT et Mme DIMITRI, chemin du Tramoley
M. RAFFNER, chemin du Moriot
M. et Mme ALVES DUARTE, chemin du Moriot
M. et Mme SAVELLI, allée des Grebilles
M. et Mme GUILLAUD, chemin du Rual
M. et Mme THUILLIER, chemin du Rual
M. CUTIVET et Mme HENICKE, chemin du Rual
M. et Mme SALTEL, chemin de la Fauconnière
M. RODRIGUEZ et Mme JULIEN, chemin de la Fauconnière
M. et Mme BARTHELEMY, chemin du Souzan
M. DEFRANCE et Mme GALLIEN, chemin du Souzan
M. REDON et Mme CHARROT, chemin du Souzan
M. GUIMET, chemin du Souzan
M. PERRIN-COMTESSE et Mme GUYONNET, chemin du Magnit
M. DEGRANDE, chemin du Cabit
M. MAILLARD et Mme REVILLET, chemin du Cabit
M. HENRY et Mme BAUDOUIN, chemin du Cabit
M. et Mme CHERTIER, chemin des Villettes
M. et Mme PAGUET, route de Saint Didier
M. QARIOH et Mme RUBIN, route de Saint Didier

Etat Civil 2017

D'après les enregistrements effectués dans les registres d'Etat Civil de la commune de Le Passage au cours de l'année 2017 (jusqu'au 9 décembre 2017).

Naissances

MALJOURNAL Evan	12 février 2017
MAILLARD Nathan	15 février 2017
MATAGRIN Elise Chloé	27 février 2017
GUICHARD Talya	4 mai 2017
TRABBIA Cassie Anaïs	23 juin 2017
LOUVAT Noémy Stephanie	8 août 2017
THUILLIER Martin Guillaume	27 septembre 2017

Mariages

MILLIAS-BEL Ludovic et PEREIRA Karine	20 mai 2017
BOUTRIG Azeddine et BENSERHIRE Bahija	1er juillet 2017
RENAUD Bastien et BRANCATO Lisa	8 juillet 2017
CANCADE Maxime et SERPOLET Tiffany	8 juillet 2017
LEGER Olivier et TESTA Laurie	29 juillet 2017
SEVESTRE Sébastien et VINCENOT Justine	21 octobre 2017
MILLIAS-BEL Nicolas et DELOOF Ludivine	25 novembre 2017

Décès

FRECHET née BECHET Hélène	16 janvier 2017
BOULON Marie-Thérèse	20 septembre 2017
CELERIER Jean-Paul	6 octobre 2017
BLANCHON Georges	4 novembre 2017
DUPONT DEPRAETERE Ambre	19 novembre 2017

PACS – Pacte Civil de Solidarité

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite le faire enregistrer.
Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier d'état civil de la mairie.

L'établissement du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil de la Mairie de Le Passage (lieu de leur résidence commune) ;
- soit auprès d'un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

La commune a enregistré son premier PACS le 5 décembre 2017.

Commission Communale d'Action Sociale

Colis de Noël

Nos ainés (de 80 ans et plus) ont reçu de la Commission Communale d'Action Sociale, un colis de gourmandises accompagné d'une jolie carte de vœux réalisée par les enfants participant aux TAPS (Temps d'Accueil Périscolaires).

Départ en 6ème

Nathan AMIOT, Sacha BARNIER, Sorenza CANCELLO, Clément CHAPTAL, Florent CHAPTAL, Adrien CHARVET, Lucie DECOTTERD, Guénaël DIEUDONNE, Tillian DIEUDONNE, Léna DI NOIA, Justine FERRRAND, Paola FIORIO, Alexane HERMIL, Robin MASSONNAT.

La Commission Communale d'Action Sociale a fait le choix encore cette année d'offrir un cadeau aux ainés de notre école. Celui-ci a été remis aux 14 élèves de CM2 par Monsieur Laurent MICHEL, Maire. Il marque le souvenir de la scolarité passée dans notre école, mais aussi la récompense d'un bon comportement y compris pendant les périodes périscolaires dans le respect de tous (enfants et adultes), valeur fondamentale de notre école.

Repas de l'amitié

Dimanche 12 novembre, le traditionnel repas de l'amitié a rassemblé 75 invités autour d'une belle table et d'un bon repas. C'est dans la convivialité que chacun a pris plaisir de se retrouver.
Chaque convive a reçu un rond de serviette avec une photo ancienne, « souvenir » de Le Passage. Merci à Christiane VITETTA pour cette belle réalisation.

Comme d'accoutumé, musiques, chansons et danses étaient au rendez-vous. Et nos « chanteurs du dimanche » ont encore enthousiasmé la salle.

Notre doyen, Camille Barbier (95 printemps) et Louis Berger son « cadet » ont reçu chacun un cadeau : leur portrait réalisé par Jean-Luc RABATEL à l'occasion des journées l'Art s'expose » au début du mois d'octobre.

Quelle belle surprise !

Ce fut un bon moment passé ensemble.

La Commission Communale d'Action Sociale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

CIAE (Centre Interarmées des Actions sur l'Environnement)

La commune a accueilli pendant 10 jours le peloton de formation du CIAE (centre interarmées des actions sur l'environnement). Après une période de formation théorique à Lyon, les hommes et les femmes de cette unité sont venus sur le secteur des Vals du Dauphiné pour mettre en application, sur le terrain, les connaissances acquises. Ils partiront très prochainement afin de conduire des missions de reconnaissance et de contact avec l'environnement humain sur le théâtre d'opérations extérieures. Ainsi formés, ils représenteront La France et découvriront des pays sensibles ou les contacts sont parfois sous haute tension. Cet exercice en milieu civil, s'inscrit dans la volonté de l'Etat de rapprocher les troupes militaires avec la population française.
C'est la salle des fêtes de Le Passage qui a servi de base arrière : campement, logistique, debriefing, …
Ils ont parcouru le territoire des Vals du Dauphiné de La Tour du Pin à Le Pont de Beauvoisin. Malgré le sérieux des exercices, ils garderont un agréable souvenir de « leur passage » dans le Dauphiné.

A la veille du départ, Le Lieutenant-Colonel du CIAE a remercié Le Maire Laurent MICHEL et les Passageois pour l'excellent accueil dans la commune.

Cérémonie de Citoyenneté

Lors de la Cérémonie de Citoyenneté du 8 avril dernier, Monsieur le Maire a remis leur première carte d'électeur aux Passageois âgées de 18 ans nouvellement inscrits sur la liste électorale de notre commune.

La cérémonie se déroule entre le 1er mars et le 31 mai de chaque année, et en dehors des périodes de campagne électorale officielle (qui ont lieu 13 à 20 jours avant les scrutins). A cette occasion, le Maire rappelle les principes fondamentaux de la République et de la démocratie.

Marianne du Civisme

Le 26 octobre, Le Passage a été distingué de la Marianne du civisme, récompensant notre commune pour son taux de participation aux élections présidentielles du 23 avril et du 7 mai dans la strate des communes de 501 à 1 000 électeurs inscrits. 88,22 % des électeurs inscrits se sont prononcés lors de ces 2 scrutins.

Le concours "Marianne du civisme" distingue et valorise, chaque année électorale, les communes ayant obtenu le plus fort taux de participation aux élections présidentielle et législatives. Crée en 2007, il s'agit cette année de la troisième édition de cette opération. Organisé par la Fédération des anciens maires et adjoints de France (FAMAF), en partenariat avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) le concours « Marianne du civisme » récompense les communes dans chaque département, puis au plan national, selon une classification établie en fonction du nombre d'électeurs inscrits.

Ecole Primaire de Le Passage

L'école du village accueille actuellement 102 élèves de la petite section d'école maternelle jusqu'à la classe de CM2. Les horaires de l'école sont les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30, 13h15-15h30 (+ Activités Pédagogiques Complémentaires dispensées par les enseignants le soir après la classe).
- Mercredi : 8h30-11h30.

L'école bénéficie de services périscolaires communaux (cantine, garderie et temps d'accueil périscolaires ou TAPS).

Des projets/sorties à caractère pédagogique sont organisés dans le cadre des programmes et du projet d'école (piscine au cycle 2 ; séances à la médiathèque « La Passerelle » de La Tour du Pin ; sorties à dominante culturelle (spectacles : concerts-théâtre) ; correspondance scolaire ; sorties à caractère sportif : courseton … et d'autres à venir !
Toutes ces projets/sorties permettent une approche de faire vivre les apprentissages scolaires et sont financés par l'association du Sou des Ecoles de Le Passage à laquelle chaque parent d'élève peut participer.

L'équipe pédagogique se compose de :

PS-GS : 29 élèves :
Fabienne FRESSE-TRANCHARD (Directrice) & Céline SUBLET le vendredi et 9 mercredis /an + Christèle BECHET (Atsem)

MS-CP : 26 élèves :
Amandine DIEUDONNE, aidée les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 11h30 par Michelle VIUDEZ.

CE1-CE2 : 24 élèves
Jérôme MOINE

CM1-CM2 : 23 élèves
Marielle BARBIER

<u>Inscription rentrée scolaire 2018-2019</u>

Afin que nous puissions prévoir nos effectifs pour l'année prochaine, nous remercions les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) de nous en informer dès à présent.
Elles peuvent retirer un dossier d'inscription en mairie et prendre contact avec l'école au 04.74.88.16.82.

La directrice: Fabienne FRESSE-TRANCHARD

Temps d'Accueil Périscolaires

Le « Portail Familles » permettant aux familles de l'école d'inscrire leur(s) enfant(s) via le site internet de la commune (www.le-passage-en-dauphine.fr) aux différents services périscolaires (cantine, garderie et TAPS) est mis en place depuis maintenant un an. Après une petite période d'adaptation, les parents apprécient ce service leur simplifiant les démarches. Nous déplorons toujours des retardataires ne respectant pas les délais d'inscriptions, générant ainsi une gestion plus complexe pour le secrétariat de mairie et les services périscolaires.

Temps d'accueil périscolaires

Pendant le 1er semestre 2017, près d'une cinquantaine d'enfants répartie sur la semaine a participé aux différentes activités proposées : initiation au yoga, à l'anglais, au badminton (en partenariat avec la CCVDD), ateliers lecture, ateliers jeux, ateliers récréatifs, atelier livre « un monde en pop-up » (en partenariat avec la médiathèque la Passerelle).

Et depuis septembre, ce sont divers ateliers qui sont proposés. Les enfants ont participé à l'exposition d'art en octobre par des réalisations de peinture et de collage.

Pour l'année scolaire 2018-2019, les jours d'école seront répartis sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), les temps d'accueil périscolaires de 15h30 à 16h30 n'auront plus lieu.

Les horaires d'école seront de 8h30 à11h30 et de 13h30 à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Cantine-garderie

Avant et/ou après avoir pris leur repas à la cantine, les enfants bénéficient de temps de jeux dans la cour, dans la garderie ou à la salle des fêtes selon la météo.

Après la reprise du personnel de la cantine-garderie par la Mairie en février 2016, la commune gère désormais totalement la cantine et la garderie depuis le 1er septembre 2017, suite à la dissolution de l'association cantine-garderie.

Rappel :

- les inscriptions à la cantine et ou à la garderie se font au plus tard le jeudi à 23h59 pour une présence la semaine suivante. Une inscription pour plusieurs semaines est possible.
- Les inscriptions aux TAPS (de vacances à vacances) se font au plus tard le dernier jeudi des vacances scolaires à 23h59 pour une présence durant la période suivante.

Certificats d'urbanisme

Ont déposé une demande de certificat d'urbanisme CUa (certificat d'urbanisme pour connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain) :

Maître MAURY pour la propriété du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement pour un lot chemin du Moriot
Maître SARAMITO-SOTTILINI pour le lot n°11 lotissement Le Jardin des Vernes
Maître SARAMITO-SOTTILINI pour la propriété PICOT chemin de Chélieu
Maître BILLON-GALLAND pour la propriété Consorts GUILLAUD chemin du Treylard
SELAS AB2C pour la propriété FERRARD chemin de Chélieu
SELAS AB2C pour la propriété GUEYDE chemin de la Fauconnière
Maître MION pour la propriété FRECHET chemin du Moriot
Maître MARTIN pour la propriété VILAND chemin des Villettes
Maître SARAMITO-SOTTILINI pour la propriété PICOT chemin de Chélieu
URBA RHONE pour la propriété GUILLAUD allée des Grebilles
Maître MARTIN pour la propriété SAKANOVIC chemin du Rual
Maître DEFRADAS pour la propriété DURIEUX chemin Pascal
Maître DEFRADAS pour la propriété BOLAND chemin du Magnit
Maître BILLON-GALLAND pour la propriété consorts VALLIN-LEBRAUD chemin du Magnit
Maître BALLESTER pour la propriété consorts VIONNET-BERGER chemin du Tramoley
Maître MARTIN pour la propriété BLANC chemin du Rual
Maître DEFRADAS pour la propriété GAYERE chemin du Souzan
Maître SARAMITO-SOTTILINI pour la propriété BOULON chemin de la Fauconnière
AB2C pour la propriété ROIZON chemin du Tramoley
Maître SARAMITO-SOTTILINI pour le lot n° 3 lotissement Le Jardin des Vernes
Maître MAURY pour la propriété WALSER chemin du Tramoley
Maître MAURY pour la propriété ORIOL chemin du Rual
Maître GONZATO pour la propriété BOULON chemin du Tramoley
SCP ARMAND-LIONNARD pour la propriété AUGER chemin du Tramoley
Maître CHARLET-MONOT pour la propriété CAPELLI chemin du Magnit

Ont déposé une demande de certificat d'urbanisme CUb (certificat d'urbanisme opérationnel – il indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée) :

Maître DEFRADAS pour la division de la propriété GAYERE chemin du Souzan pour la construction d'une maison individuelle
M. Jean ANNEQUIN pour la division de sa propriété en six lots route de Saint Didier
M. Joseph BARBIER pour la construction d'une maison individuelle chemin des Villettes
SELARL Agate pour la division de la propriété DUVAULT pour la construction d'une maison comportant deux logements chemin du Moriot

Autorisation de Travaux pour les établissements recevant du public

A obtenu une autorisation de travaux en 2017 :

Commune de Le Passage pour la mise aux normes accessibilité et sécurité du bâtiment vestiaires et salle Mont-Blanc.

Déclarations préalables

Ont déposé une déclaration préalable au cours de l'année 2017 :

M. Joël CAVUOTO pour la pose d'un appentis bois chemin du Tramoley (avis défavorable)
M. Bruno GOBERTIER pour la création d'une véranda route de Saint Didier
M. Bruno PONCE pour la pose d'un abri de jardin et d'une clôture chemin du Cabit
M. Stéphane OGIER pour la construction d'une piscine chemin du Cabit
M. Bruno PONCE pour la construction d'un carport chemin du Cabit
M. Francis BELLAT pour la construction d'une piscine allée des Grebilles
M. Anthony HENRY pour la pose d'un abri de jardin chemin du Cabit
Mme Valérie REYNAUD pour la pose d'un abri de jardin route de Saint Didier
M. Christian SAVELLI pour la construction d'une piscine et la pose d'une clôture allée des Grebilles
M. Marcel PERRIN pour la création d'une véranda chemin de la Fauconnière
M. Rémy CHERTIER pour la construction d'un abri de jardin (dossier incomplet rejet tacite)
M. Damien ROCHE pour la pose d'une clôture chemin du Tramoley, le Jardin des Vernes
M. Loïc GRUTTER pour la pose d'une clôture chemin du Tramoley, le Jardin des Vernes
M. François BOULON pour la construction d'un abri de jardin chemin de la Fauconnière
M. Frédéric MAISONNAS pour la construction d'une piscine et d'un abri chemin des Villettes
M. Damien SEVERIN pour la pose d'une clôture chemin du Tramoley, le Jardin des Vernes
M. Anthony HENRY pour la pose d'une clôture chemin du Cabit
M. Stéphane GAUTHIER pour la pose d'une clôture chemin du Moriot
M. Emmanuel LHOMME pour la pose d'un abri de jardin route de Saint Didier
M. Pierre LAMBERT pour la division d'une parcelle route de Saint Didier
Mme Nathalie BARTHELEMY pour la pose d'un portail et création d'un mur séparatif chemin du Souzan
Mme Ludivine GALLIEN pour la pose d'un portail et création d'un mur séparatif chemin du Souzan
M. Anthony TRABBIA pour la pose d'une clôture chemin du Tramoley, le Jardin des Vernes
M. Frédéric SAGE pour la pose d'une clôture chemin du Tramoley, le Jardin des Vernes
M. Maxime CANCADE pour la pose d'une clôture chemin du Tramoley, le Jardin des Vernes

Permis de construire

Ont déposé un permis de construire en 2017 :

M. Frédéric DUSSURGET pour la construction d'une maison individuelle lotissement le Jardin des Vernes
M. Johnny VILHON pour la construction d'une maison individuelle lotissement le Jardin des Vernes
Mme Christelle ROJON pour la construction d'une maison individuelle chemin du Moriot
M. Franck PERRIN pour l'extension de sa maison et création d'un garage chemin du Rual
Les Ecuries d'INDICA pour la construction de deux bâtiments agricoles chemin de Chélieu
SCI GENOR pour la construction d'un abri ouvert chemin de Courmourousse
M. Nicolas LAZZARETTI pour la construction d'une maison individuelle chemin du Cabit
M. Salvador CORDERO pour la construction d'une maison individuelle lotissement le Jardin des Vernes
M. Jean-Claude BOITON pour l'agrandissement de son abri chemin du Souzan
Mme Karine RIVOIRE LANAUD pour la construction d'une maison individuelle lotissement le Jardin des Vernes
M. Patrick MONTANDON-VARODA pour la construction d'un abri voiture chemin du Moriot
M. Yohann PICOT pour la construction d'un bâtiment artisanal chemin de Chélieu
M. Denis JACKIE pour la construction d'une maison individuelle lotissement le Jardin des Vernes (dossier incomplet rejet tacite)
M. THEVENET pour la construction d'une maison individuelle chemin du Cabit (demande de retrait)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Avec la création de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, les PLUi des anciens périmètres, à savoir la Vallée de l'Hien et les Vallons de la Tour, au même niveau d'avancement, ont été regroupés pour former un seul PLUi, dit des VDD Ouest et concernant désormais 18 communes. La même opération a été mise en œuvre sur la partie Est du territoire, qui débute juste les études ; l'objectif final étant à terme d'avoir un document unique pour l'ensemble des Vals du Dauphiné. Mais cela n'est pas la partie la plus compliquée.
En effet, la mise en chantier d'un document d'urbanisme, fût-il intercommunal, oblige à reprendre et à appliquer les nouvelles règles intervenues dernièrement, ainsi que les nouvelles directives de l'Etat. L'année dernière dans ce même bulletin, nous évoquions la nécessité éventuelle de faire le forcing pour conserver l'économie générale du notre PLU approuvé en 2012. C'est finalement, un véritable bras de fer qui s'est engagé avec les services de l'Etat qui préconisent avec insistance la réduction du foncier à construire, sans tenir compte des efforts importants réalisés par la commune lors de l'élaboration du PLU précédent, à savoir la réduction du foncier à bâtir de 18 Ha, la protection renforcée des surfaces agricoles et le respect des dispositions du Grenelle de l'environnement (dit Grenelle II) !
De surcroit, pour les services de l'Etat, un terrain constructible qui n'est pas bâti au cours de la validité d'un document d'urbanisme, doit être retiré des zones d'urbanisation potentielles, notamment s'il se trouve en limite périphérique de ladite zone.
Le calendrier d'élaboration du PLUi n'a pas changé, avec une approbation prévue au cours du 4ème trimestre 2019, ce qui implique que la définition des zonages doit être finalisée avant la fin du 1er semestre 2018.
A ce jour, seule la délivrance d'un certificat d'urbanisme opérationnel (CUb) permet de maintenir pendant 18 mois le caractère constructible d'un terrain.
Nous ne pouvons que vous encourager à suivre de près, l'avancement de l'élaboration du PLUi des VDD Ouest …

Logements locatifs du Jardin des Vernes

La construction du bâtiment comportant la création de 8 logements locatifs, en partenariat avec la SEMCODA, est maintenant bien avancée. Ce nouveau bâti, sous la forme de 4 maisons accolées, s'intégrera parfaitement au sein du Jardin des Vernes, tout en assurant naturellement, le lien avec le centre bourg.
Le programme prévoit 5 T2 et 3 T3, dont 3 logements sur les 8 permettront l'accueil de Personnes à Mobilité Réduite (PMR). La livraison est prévue pour la fin du mois de février 2018.
Les dossiers de demande de logement doivent être déposés en mairie dès à présent.

Par ailleurs, les travaux de finition du lotissement du Jardin des Vernes seront réalisés au cours du mois de mars 2018. Un nouveau visage pour ce quartier qui viendra conforter le centre village.

Aménagement de la RD73k – 3ème tranche de la traversée du village

Les travaux de voirie ont été ciblés cette année, sur l'aménagement de la traversée du village, pour la portion allant de la place au rond-point. La réalisation est entièrement conforme au projet présenté dans le bulletin de l'année dernière. Nous n'avons pas rencontré d'imprévu, seuls quelques ajustements ponctuels ont été nécessaires. A ce jour, il reste la mise en place du complément de signalisation verticale ainsi que le marquage au sol, dès que le temps le permettra.

Le bilan financier de l'opération n'est pas finalisé non plus, compte tenu que certains travaux viennent juste de se terminer. Néanmoins, l'enveloppe globale devrait être respectée avec un reste à la charge de la commune de 180 000 € environ. La différence par rapport à l'estimation initiale provient essentiellement d'un montant de subventions légèrement inférieur.

La commission Embellissement-Environnement réfléchit actuellement au réaménagement de l'ilot central du rond-point afin de donner un nouveau « visage » à l'entrée nord de la commune.

Nous remercions les riverains pour leur patience et pour la gêne occasionnée lors de ces travaux.

Point à temps et réfection de voirie

Les travaux de points à temps (ou emplois partiels) ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de 14 532,24 € TTC. Cette même entreprise a réalisé le revêtement final de l'élargissement du chemin des Croisettes pour un montant de 25 462,20 € TTC.

Travaux eaux pluviales

Les travaux d'entretien et de curage de fossés sur le réseau d'eaux pluviales ont été effectués par l'entreprise DURAND de Saint Didier de la Tour.

Eclairage public

L'entreprise PERRIN Electricité de Virieu est intervenue pour remettre en place sur les nouveaux candélabres les illuminations qui étaient précédemment sur le mat central du rond-point. A cette occasion, elle a procédé au remplacement des ampoules défectueuses au carrefour des Croisettes, sur la place et au carrefour Cabit-Bois de la Motte.

Signalisation

La signalisation routière a été complétée afin d'améliorer la sécurité des usagers :

- Mise en place de panneaux de restriction de vitesse (30) dû au rétrécissement de chaussée, d'un panneau « croix de Saint-André » pour les véhicules montants, ainsi qu'un miroir chemin de la Fauconnière.
- Mise en place de panneaux d'interdiction de stationner sur les aires de retournement du Magnit et de la Fauconnière.

Il a également été procédé au remplacement de certains panneaux abimés ou usagés aux abords des différents passages à niveau (à la demande de la SNCF).

Le travail a été effectué par l'agent communal. La fourniture des différents panneaux et supports s'élève à 2 876,27 € TTC.

Elagage et broyage

L'entreprise d'exploitation forestière DUMONT de Sainte-Blandine a réalisé les opérations d'entretien sur nos voies communales :

- Broyage intermédiaire des accotements au printemps pour un montant de 4 360,00 € TTC.
- Elagage et broyage en bordure des chemins à l'automne pour un montant de 6 399,60 € TTC.

Déneigement

C'est désormais le GAEC des Arphants (Charly RABATEL) qui assure le déneigement et le salage de la voirie communale.

Défense incendie
Un nouveau poteau incendie a été installé aux abords du rond-point à l'occasion des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable. Ce travail, réalisé par le Syndicat de la Haute Bourbre, a été pris en charge financièrement par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné dans le cadre de sa compétence « Défense incendie ».
Par contre, la vérification de tous les poteaux incendie de la commune a été effectuée par l'agent communal en partenariat avec un agent du Syndicat de la Haute Bourbre.

Stade
L'entreprise BOURDIER de Saint Didier de la Tour a été retenue pour effectuer la tonte et le ramassage de l'herbe sur le stade, ainsi que la tonte des abords pour un montant annuel de 5 335,20 € TTC.

Déclassement/classement d'une partie de la voie communale N° 28

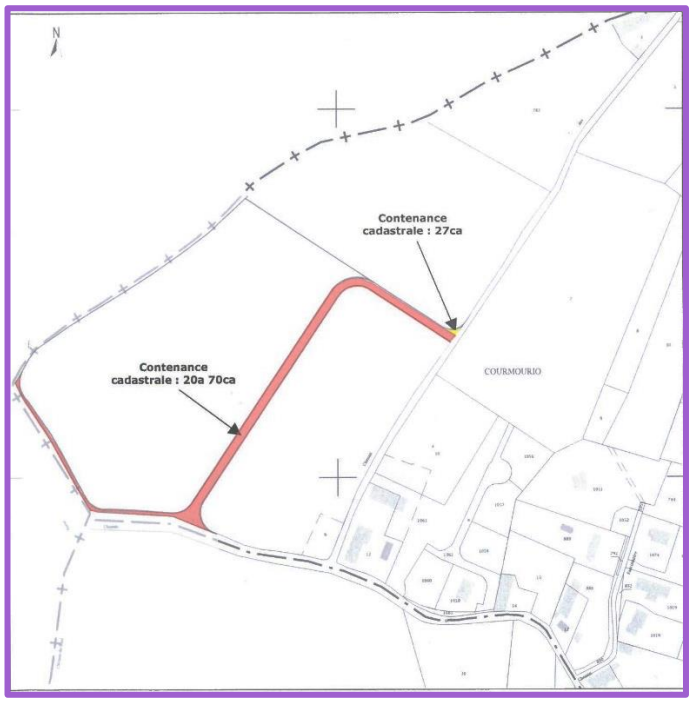

Une enquête publique a été réalisée au cours du mois de septembre concernant le déclassement d'une partie du chemin des Croisettes et le reclassement d'une portion issue de la propriété BOULON (en rouge sur le plan).
L'extrémité sera donc déplacée de quelques dizaines de mètres afin de permettre à l'entreprise BOULON de réaménager ses bâtiments et de sécuriser le carrefour avec le chemin de la Fauconnière. A cette occasion, la partie ouest du chemin de la Fauconnière sera élargie afin d'adapter la voirie au trafic de véhicules lourds.
Les frais ont été pris en charge par M. BOULON.
Remerciements à Mme PERRIN pour avoir cédé à l'euro symbolique la parcelle située dans le virage (en jaune sur le plan).

Bâtiments communaux

Travaux réalisés au cours de l'année 2017

Nous avons procédé cette année à la mise aux normes d'accessibilité du bâtiment vestiaires et salle des associations, comme prévu dans notre agenda d'accessibilité programmée.
Ces travaux ont porté sur :
- Le remplacement d'un lavabo dans les WC et la pose de 2 sièges relevables dans les douches.
- Le ragréage de seuils de portes et la création d'une rampe d'accès aux vestiaires.
- Le placement de barrières avec remise en forme en enrobé de l'accès.
- La fourniture d'une table PMR et amovible, positionnée à la buvette.
- La recoupe de portes et le déplacement de patères.

Montant total des travaux : 13 348,00 € TTC détaillé ci-dessous :
Le lot VRD : Eiffage Route – Bourgoin-Jallieu pour un montant de 3 096,00 € TTC.
Le lot maçonnerie : EURL CHAVAND – Saint Clair de la Tour pour un montant de 3 606,00 € TTC.
Le lot menuiserie s'élevait à 1 140,00 € TTC. Celui-ci a été réalisé par nos soins pour environ 40 €.

Le lot plomberie sanitaire : Ent. GIROUD Raphaël – Le Passage pour un montant de 2 442,00 € TTC.
Honoraires Architecte, M^me^ GALLIEN Nathalie – La Chapelle de la Tour pour un montant de 3 000,00 € TTC.
Honoraires bureau de contrôle, SOCOTEC pour un montant de 1 164,00 € TTC.

Réfection des toitures et zinguerie du bâtiment Mairie et des 2 bâtiments scolaires.
Remplacement des liteaux, tuiles, bandeaux, frisettes en sous-face et gouttières.
Ce travail a été confié à l'entreprise FD Charpente à Saint-Savin pour un montant de 6 5437, 20 € TTC.
A noter, que ces travaux ont bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental de 1 8308,00 €.

Le remplacement des 6 fenêtres de la salle des fêtes.
Réalisé par l'entreprise COMTE Gérald à St Didier de la Tour pour la somme de 7 867,20 € TTC.

Travaux de plomberie réalisés en cours d'année par l'entreprise GIROUD Raphaël à Le Passage pour la somme de 1 544,40 € TTC.

- ✓ Remplacement du chauffe-eau horizontal d'un appartement dans le bâtiment mairie.
- ✓ Mise en place de 6 têtes thermostatiques programmables à la cantine et la garderie.
- ✓ Interventions diverses sur les chaudières.

Appartements communaux du bâtiment mairie :
Suite au départ de locataires, nous avons procédé à la rénovation et l'isolation complète d'un appartement de 65 m^2 et à la réfection et isolation d'une chambre dans l'appartement du bas.
Montant total des travaux : 23 208,42 € TTC détaillés ci-dessous :

- Travaux de sanitaire/plomberie :

Réalisés par l'entreprise GIROUD Raphaël à Le Passage pour la somme de 1 2538,80 € TTC.
Raccordement et pose des radiateurs avec reprise de la tuyauterie.
Installation d'une cabine de douche, d'un meuble-vasque et d'un évier sur meuble 3 portes.
Reprise des évacuations et des distributions d'eau chaude et froide.

- Travaux de menuiserie :

Le revêtement de sols sur support préparé ainsi que la fourniture et pose de bloc-portes ont été réalisés par l'entreprise COMTE Gérald à Saint Didier de la Tour pour la somme de 8 264,29 € TTC.

- Les travaux d'isolation, faux-plafond, cloisons sèches et doublage ont été confiés à l'entreprise, les plaquistes des Terres Froides à Doissin pour un montant de 8 882,22 € TTC.

- Les travaux de démolition, d'électricité, de peinture ont été effectués par l'agent communal.

Montant des fournitures : 1 882,75€ TTC.

La pose des plinthes, des tablettes de fenêtres et l'aménagement de placards-penderie ont été réalisés par les apprentis de la MFR le Chalet à St André le Gaz.
Montant des fournitures 433,62 € TTC.

Le revêtement de sol de la chambre du bas a été réalisé par nos soins : montant des fournitures : 88,96 € TTC.

Quelques membres du Conseil municipal lors d'une matinée de peinture dans l'appartement rénové :

Travaux réalisés par l'agent communal et la commission bâtiments :

La salle des fêtes a fait l'objet d'un bon chantier hivernal par l'agent qui a nettoyé les tentures, poncé et lasuré les lambris muraux, préparé et repeint les murs des 2 salles ainsi que la scène.
Le coût des fournitures, s'élève à 240,70 € TTC.

Bâtiments scolaires :
L'installation de 3 vidéoprojecteurs avec supports et câbles ainsi qu'un écran mural.
Le coût des fournitures par la société MASTERLIGHT à Le Pin s'élève à 1 669,00 € TTC.

Local technique :
Création d'une dalle de stockage pour le sable et le gravier et d'une aire de lavage en béton pour le nettoyage des différents matériels.

« Merci à Gabriel GRIVOLLA pour son aide précieuse ».

La commission remercie également Alain COUTURIER, agent d'entretien pour l'efficacité et la qualité des travaux réalisés sur les bâtiments de la commune.

La commission bâtiments communaux

Acquisitions 2016

- Panneaux de signalisation routière et un miroir pour un coût de 2 876,27 € TTC.
- Matériel pour le service technique pour un coût de 1 162,79 € TTC.
- Sèche-linge pour l'école et le périscolaire pour un coût de 499,90 € TTC.
- Vidéoprojecteur et supports pour l'école pour un coût de 1 669,00 € TTC.

Budget communal

Le compte administratif 2016 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 125 937,94 € et un excédent d'investissement de 32 286,99 €.

L'affectation du résultat de fonctionnement a été réalisée de la manière suivante :
Affectation de 100 000 € en section d'investissement.
Report de 2 937,94 € en section de fonctionnement.

Pour l'année 2017, le budget primitif s'élève à la somme de 484 133,94 € en section de fonctionnement et à la somme de 873 873,00 € en section d'investissement.

Répartition du budget primitif principal par chapitre Année 2017

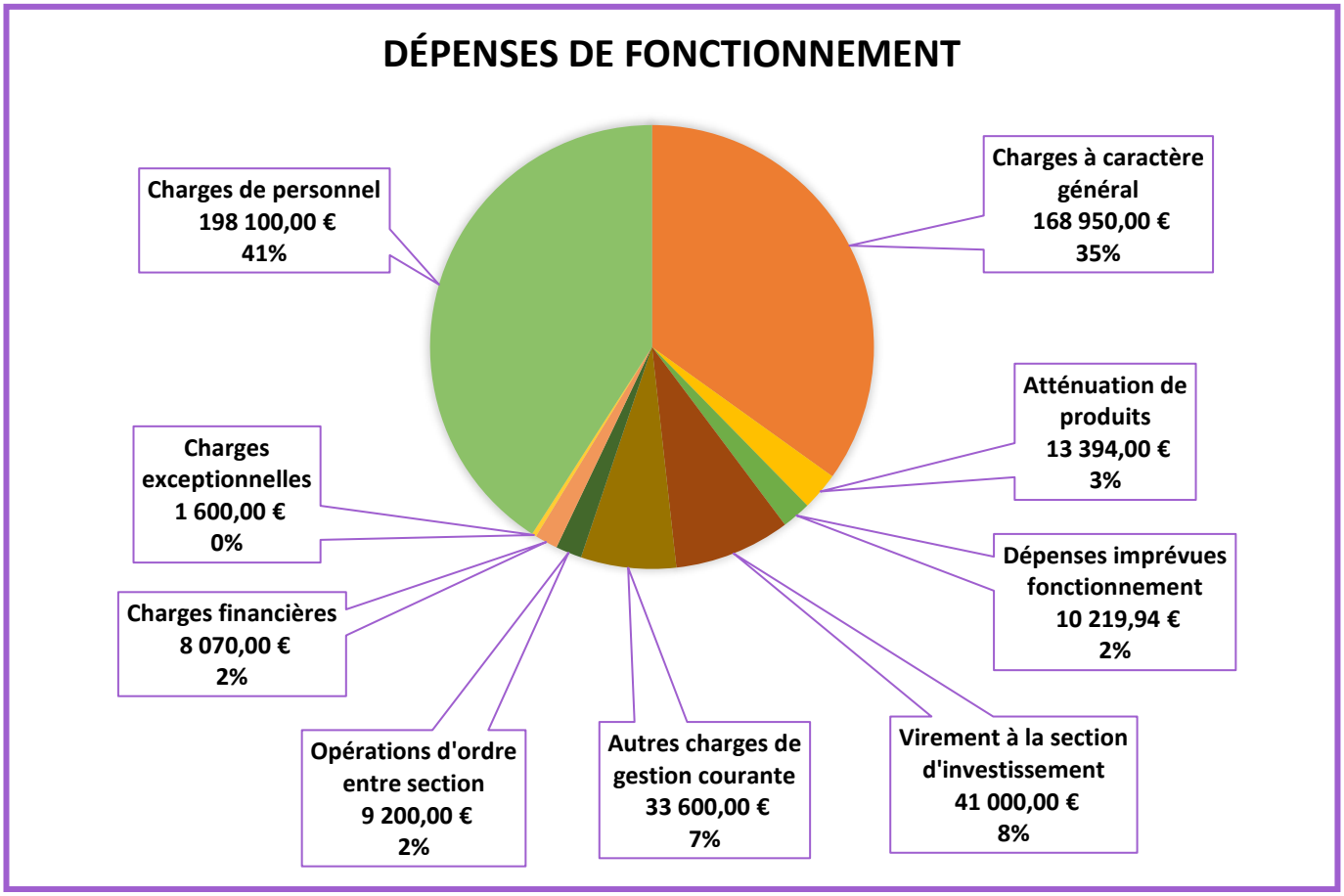

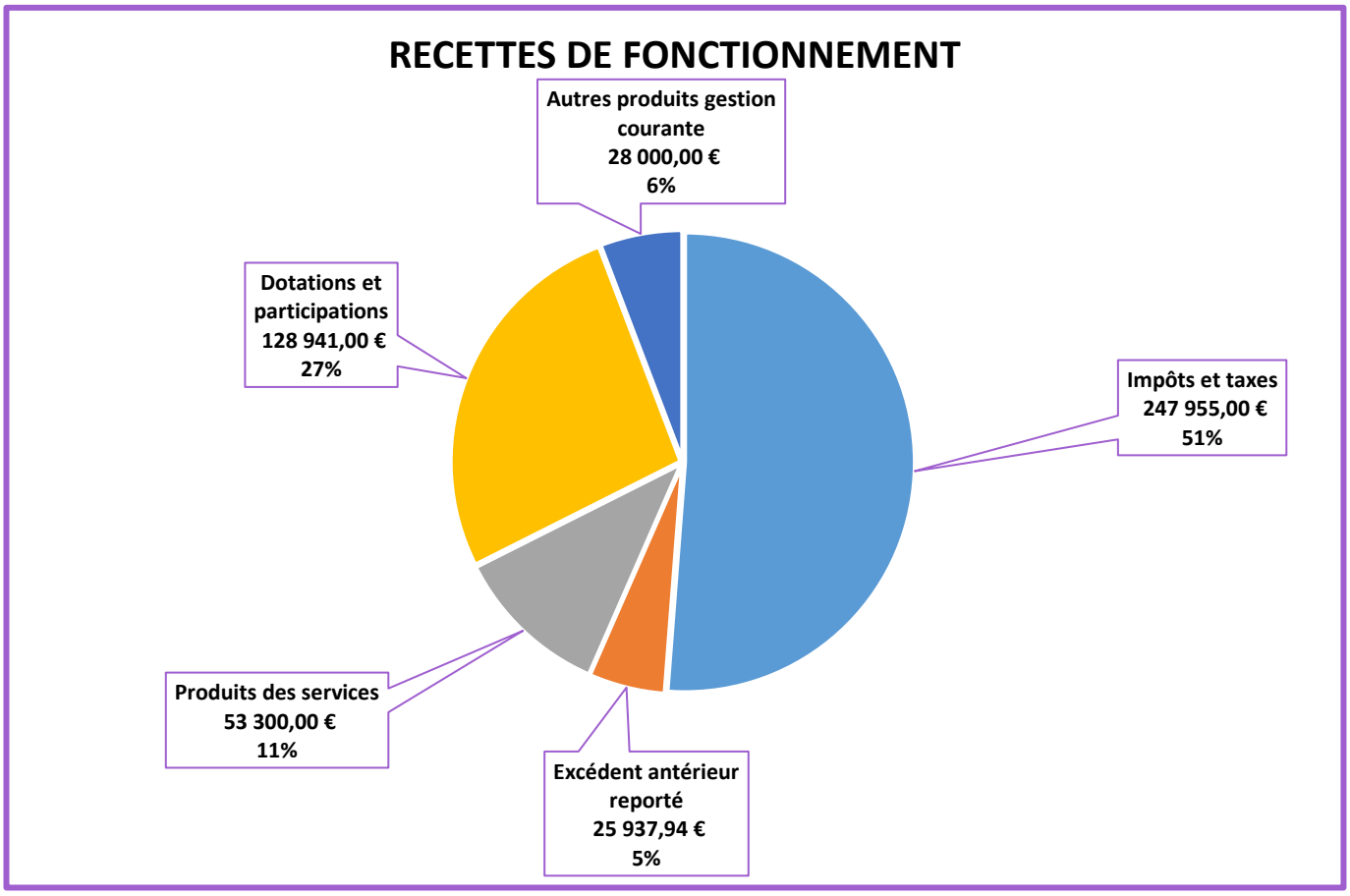

Répartition du budget primitif principal par chapitre Année 2017

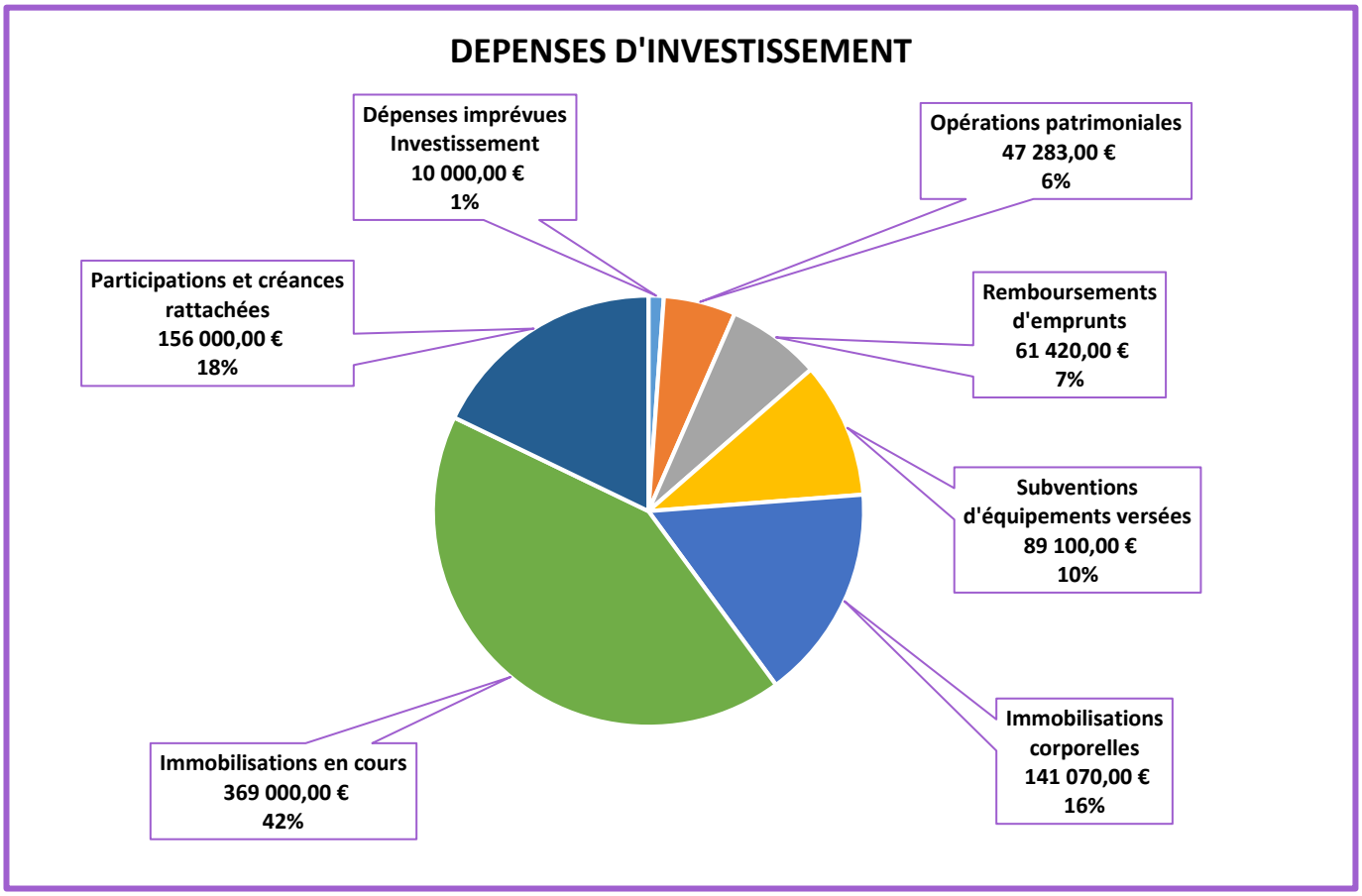

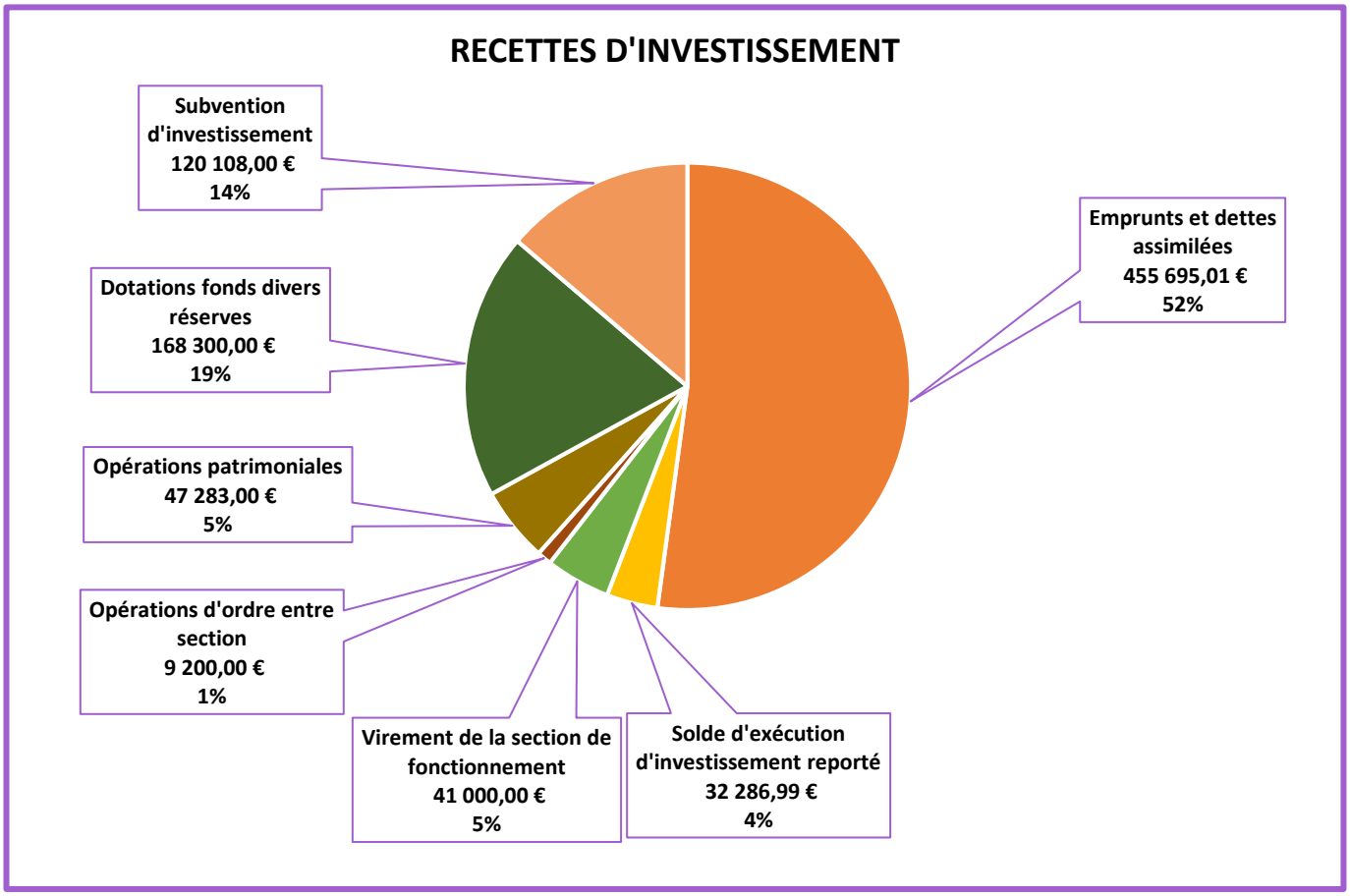

Les Vals du Dauphiné
communauté de communes

62 000 habitants
19 000 emplois
37 communes

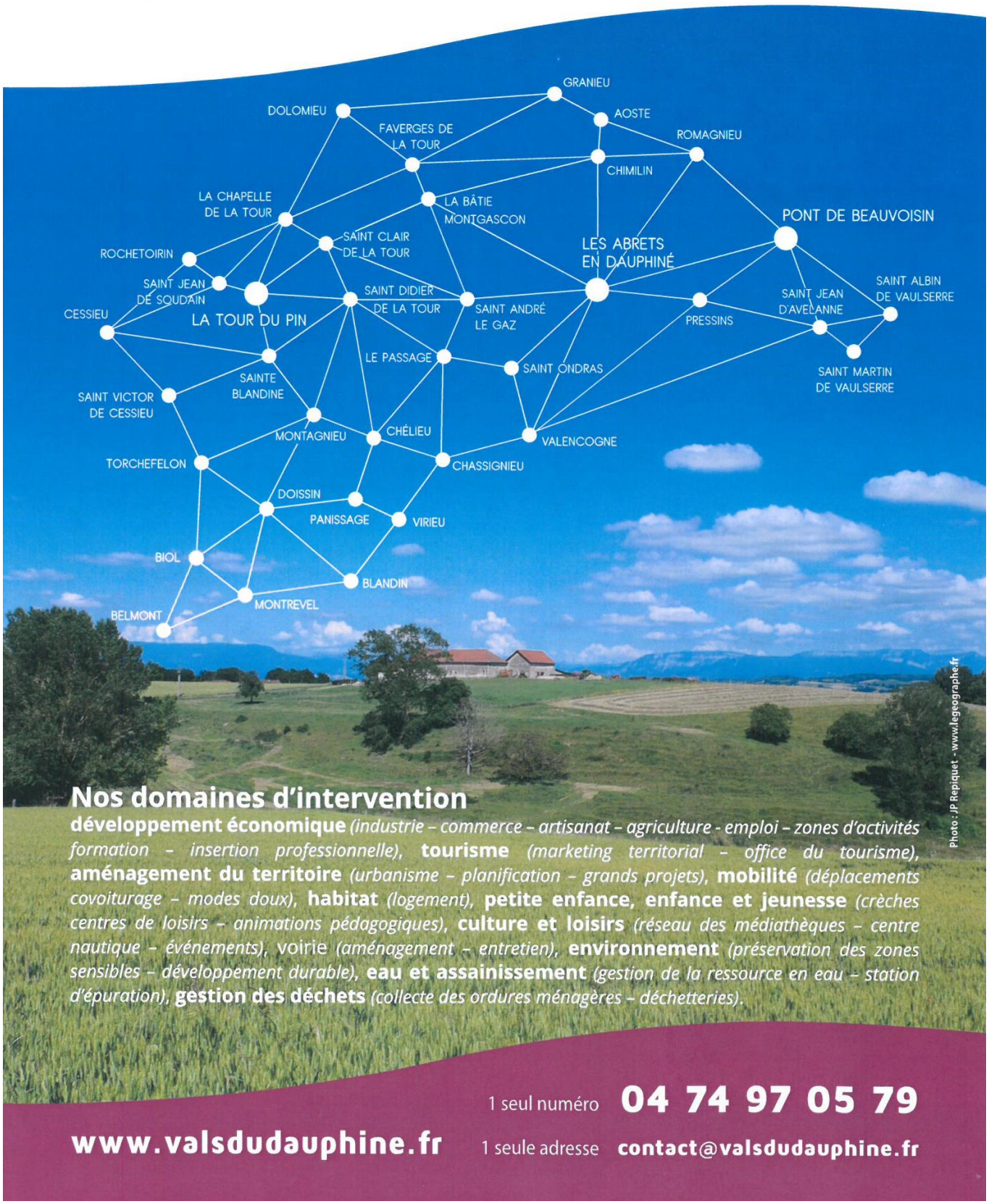

Photo : JP Repiquet - www.legeographe.fr

Nos domaines d'intervention

développement économique *(industrie – commerce – artisanat – agriculture - emploi – zones d'activités formation – insertion professionnelle)*, **tourisme** *(marketing territorial – office du tourisme)*, **aménagement du territoire** *(urbanisme – planification – grands projets)*, **mobilité** *(déplacements covoiturage – modes doux)*, **habitat** *(logement)*, **petite enfance, enfance et jeunesse** *(crèches centres de loisirs – animations pédagogiques)*, **culture et loisirs** *(réseau des médiathèques – centre nautique – événements)*, voirie *(aménagement – entretien)*, **environnement** *(préservation des zones sensibles – développement durable)*, **eau et assainissement** *(gestion de la ressource en eau – station d'épuration)*, **gestion des déchets** *(collecte des ordures ménagères – déchetteries)*.

1 seul numéro **04 74 97 05 79**

www.valsdudauphine.fr

1 seule adresse **contact@valsdudauphine.fr**

Les Vals du Dauphiné,
Laissez-nous vous étonner !

Situés à égale distance de Lyon, Grenoble et Chambéry, les Vals du Dauphiné sont un territoire attractif pour les jeunes actifs qui veulent concilier au mieux tous les aspects de la vie.

Au cœur du Nord Isère, les Vals du Dauphiné entretiennent des relations étroites avec le Rhône et la Savoie. Ils sont au centre de nombreux échanges avec les trois grandes métropoles de Lyon, Grenoble et Chambéry. Cette situation privilégiée en fait un lieu de passage et de séjour très apprécié, et sa dynamique démographique est l'une des plus fortes de la Région Auvergne Rhône-Alpes !

Des emplois pour les familles
Le territoire compte près de 20 000 emplois dont 25% dans l'industrie. L'industrie locale s'appuie notamment sur de grandes entreprises de renommée internationale, dans les domaines du textile technique et de l'agroalimentaire.

30% des nouveaux habitants sont titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur. Les nouveaux emplois sont nombreux dans le tertiaire et la construction, et contribuent à l'attractivité économique du territoire : près de 6500 personnes viennent quotidiennement de l'extérieur pour y travailler.

Un territoire 100% nature
Ici, les familles trouvent un environnement propice à leur épanouissement. En effet, 76 % des résidences principales sont des maisons individuelles habitées par leurs propriétaires dans deux tiers des cas. Les terres agricoles couvrent 75% de la surface totale. Elles façonnent les paysages qui changent de couleur au fil des saisons. A vocation résidentielle, le territoire est aussi apprécié des touristes pour se ressourcer.

Chiffres clés

62 000 **Habitants**

19 000 **Emplois**

37 **Communes**

345 **Km2 de superficie**

62 **Conseillers communautaires**

210 **Agents**

Dans le cadre de la réforme territoriale, la Communauté de communes des Vals du Dauphiné est née le 1er janvier 2017 !

Son but ? Concentrer les efforts et les moyens au service d'un projet unique pour 37 communes et 62 000 habitants.

Ce territoire nouvellement rassemblé se structure autour de 3 villes centres : La Tour du Pin (sous-préfecture nature) qui assure la fonction de capitale administrative du Nord Isère, Les Abrets en Dauphiné (commune nouvelle regroupant les communes de Les Abrets, Fitilieu et La Bâtie Divisin) et Le Pont de Beauvoisin (traditionnellement cité du meuble depuis François 1er).

La Communauté de communes des Vals du Dauphiné a pour ambition de placer l'individu au cœur de son action, comme le rappelle le « i » dans son logo.

Ses principaux champs d'intervention sont les suivants :

Développement économique
Dynamiser et soutenir l'économie du territoire est l'un des enjeux prioritaires de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné. Outre la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités, elle favorise le développement des projets et les nouvelles implantations.
Elle exerce également cette compétence par une politique de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire en cours de définition. Enfin, elle agit pour la création d'emplois, la formation et la recherche d'emploi.

Tourisme
Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes des Vals du Dauphiné est compétente en matière de tourisme. Outre le soutien aux activités et projets contribuant à l'animation et la promotion touristique du territoire, elle gère les bureaux d'informations touristiques et l'Office de tourisme.
Elle assure également l'entretien, l'exploitation et la promotion des sentiers de randonnée labellisés PDIPR.

Aménagement du territoire
La Communauté de communes des Vals du Dauphiné élabore les documents d'urbanisme qui déterminent les grandes orientations d'aménagement sur le territoire. Son service d'assistance et d'aides aux communes prend en charge l'instruction du droit des sols et le montage de projets.
Le déploiement de l'internet à très haut débit est l'un des projets majeurs actuellement portés par la collectivité, en lien avec le Département de l'Isère.

Mobilité
La Communauté de communes des Vals du Dauphiné participe à la promotion des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

Habitat
La collectivité réfléchit, avec ses partenaires, à :

- La mise en place d'un dispositif homogène d'accueil, d'information et de gestion des demandeurs de logement social,
- La définition et la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH) qui fixera les actions à mener sur le territoire, en veillant au respect de l'équilibre social de l'habitat,
- La définition d'une stratégie programmée d'intervention sur le parc privé pour permettre d'engager des actions d'amélioration de l'habitat privé.

Petite enfance, enfance, jeunesse
La Communauté de communes des Vals du Dauphiné agit en faveur de la petite enfance, de l'enfance (compétence territorialisée) et de la jeunesse par la gestion directe ou le soutien financier à des structures d'intérêt communautaire : relais assistantes maternelles, structures multi-accueil, crèches, haltes garderies, lieux de parentalité, centres de loisirs. Elle intervient également en matière d'animation en lien avec ces structures.

Enfin, elle mène des actions dans le cadre de la prévention de délinquance par la mise en place d'un contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Culture et loisirs

La collectivité assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements d'intérêt communautaire comme les médiathèques ou le centre nautique. Elle contribue à l'informatisation et l'animation du réseau des médiathèques, ainsi qu'à la gestion des moyens communs aux médiathèques associatives, communales et intercommunales.
Elle propose des actions culturelles d'intérêt communautaire comme les résidences artistiques ou le cinéma en plein air, ainsi que des interventions musicales dans les écoles primaires (compétence territorialisée).

Voirie

La Communauté de communes des Vals du Dauphiné est compétente pour les voiries d'intérêt communautaire et leurs dépendances. Une réflexion sur cette compétence sera menée durant l'année 2017 en vue d'une harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire.

Environnement

L'environnement et le développement durable sont au cœur des enjeux de territoire. La Communauté de communes des Vals du Dauphiné est porteuse d'actions partenariales dans le cadre de Nord-Isère Durable (compétence territorialisée) : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), TEPos (Territoire à Energie Positive), GPRA (Grand Projet Rhône-Alpes), Construction durable.
Elle participe également à la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS), au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), et propose de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.
Elle est enfin compétente pour mettre en place tout programme local de développement agricole et/ou de gestion de l'espace concourant au développement durable et équilibré du territoire communautaire.

Eau et assainissement

Enfin concernant l'eau et l'assainissement, la Communauté de communes des Vals du Dauphiné assure, en direct ou au travers des syndicats auxquels elle adhère, la production, le traitement et la distribution d'eau potable. Elle intervient également en matière d'assainissement collectif et non collectif (compétence territorialisée).

Gestion des déchets

S'agissant des déchets, la Communauté de communes des Vals du Dauphiné assure, en direct ou au travers des syndicats auxquels elle adhère, la collecte et le traitement des déchets ménagers ainsi que l'entretien et l'exploitation des déchèteries et des points propres.

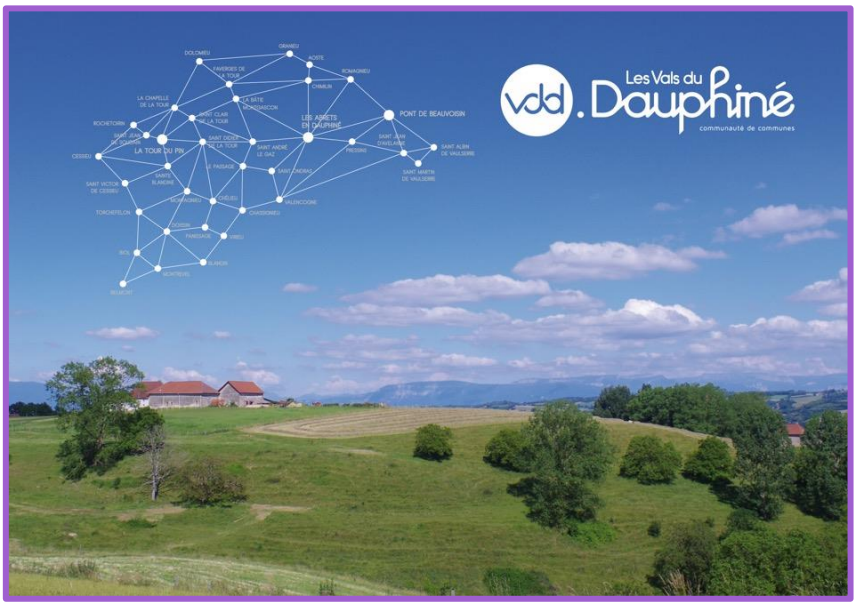

ORGANISATION DE LA GEMAPI SUR LE BASSIN DU SMABB

La compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, dite GEMAPI, rentre en vigueur au 1er janvier 2018. Cette nouvelle compétence devient obligatoire pour les intercommunalités (Communautés de communes et d'Agglomération), qui ont la possibilité de la transférer à un syndicat de rivières déjà compétent en matière d'aménagement de cours d'eau.

C'est dans cette optique que le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) travaille avec les 9 intercommunalités de son bassin versant à la définition de cette compétence et des coûts nécessaires à son exercice.

LA GEMAPI : deux objectifs liés, des actions transversales

Améliorer la qualité des cours d'eau et des zones humides et prévenir contre le risque d'inondations. A priori il n'y a pas de lien direct entre ces deux objectifs, et pourtant un grand nombre d'actions sur une rivière et son environnement permettent de répondre de manière couplée à ces enjeux très stratégiques pour le développement des territoires.

Concrètement, redonner à une zone humide ses fonctionnalités d'origine ou rendre à la rivière un espace de bon fonctionnement permettra de limiter l'impact des inondations tout en favorisant le développement de la vie aquatique, indispensable au maintien d'une eau de qualité.

Afin de répondre au double objectif de la GEMAPI sur son territoire de compétence, le SMABB prévoit lors des 8 prochaines années plusieurs travaux de grande ampleur : création de zones de stockage des eaux lors de crues (sur-inondation), renaturation de cours d'eau, protection et restauration de zones humides, ou encore suppression de seuils générant des obstacles au bon écoulement des eaux.

A noter que cette nouvelle compétence sera financée par une taxe dite « GEMAPI » basée et prélevée sur les impôts fonciers de tous les contribuables. Elle sera fixée par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné en 2018 pour être appliquée en 2019.

Carte des Intercommunalités sur le bassin de la Bourbre

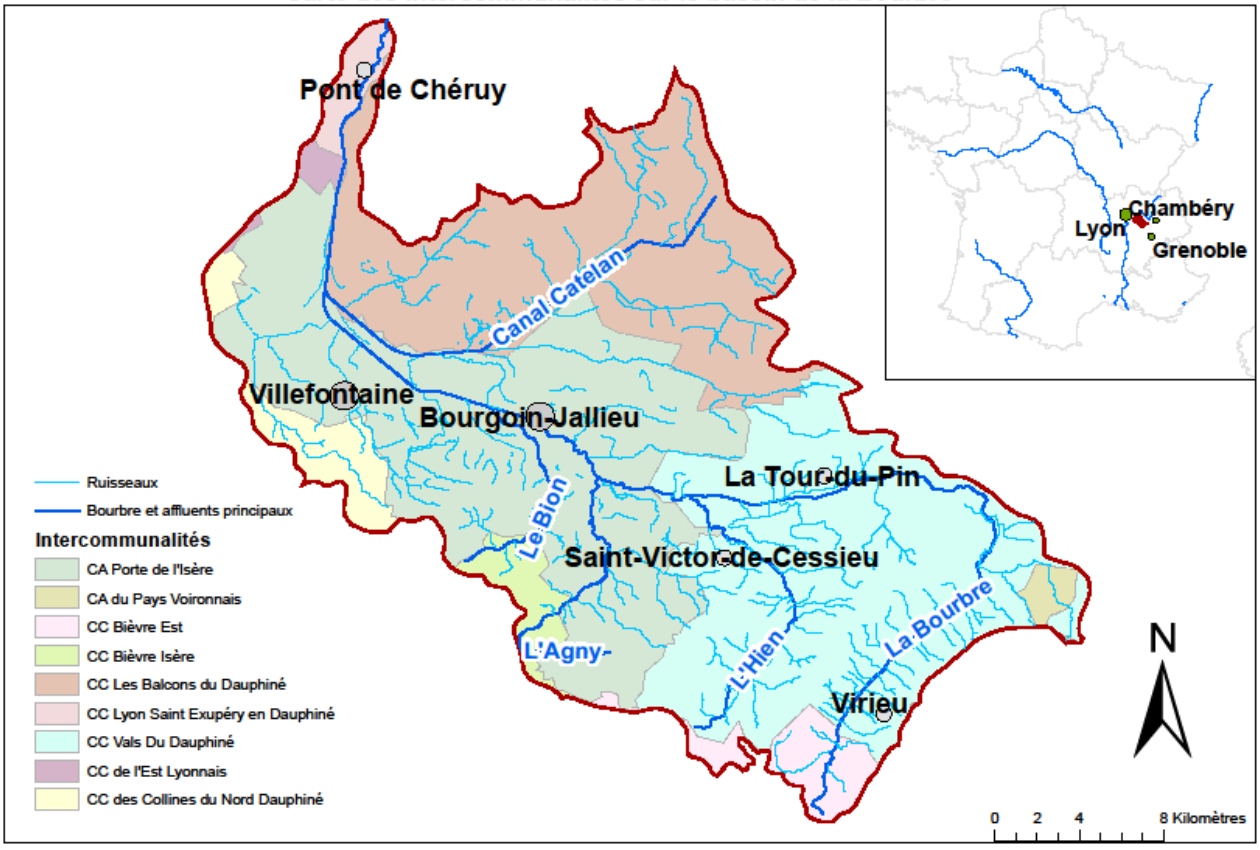

A l'automne, vos feuilles mortes valent de l'or : bichonnez votre sol !

Avec l'arrivée du froid, la fin des récoltes au jardin, l'abondance de feuilles mortes et de déchets de jardin… l'automne est une période idéale pour prendre soin de votre sol.
Un sol nu subit l'érosion, le lessivage, l'assèchement, les changements de température… et finit par perdre sa couche supérieure fertile au profit d'une croûte stérile. La vie du sol en est affectée.
Pour éviter les sols nus, après la fin des récoltes et le retrait des plants, une des solutions est de pailler avec vos végétaux de jardin (tontes, feuilles mortes, tailles de végétaux broyées). Le paillage servira de couverture protectrice et nutritive à l'activité microbienne du sol, tout en évitant la pousse d'indésirables. Votre sol est protégé et nourri : il reste vivant, aéré, humide, fertile.
A tester :

- Le paillage idéal au potager : 1 couche de compost mûr puis une couche de feuilles mortes préalablement broyées. Au printemps, ratissez le surplus : votre terre est prête à être cultivée sans aucun travail préalable !
- Le paillage idéal au verger : sur un large périmètre autour de l'arbre, 1 couche de compost mûr, 1 couche de tonte (ou autres végétaux frais), 1 couche de feuilles mortes, 1 couche de broyat de bois.

Inutile de fertiliser ou désherber au printemps !

Valorisez vos déchets végétaux chez vous et réduisez vos trajets à la déchèterie
Optez pour la tonte mulching (laissée sur place) : pas de corvées de ramassage et un gazon nourri.
Les déchets de jardin grossiers et les feuilles mortes épaisses peuvent être aisément broyés à la tondeuse avant d'être utilisés en paillage protecteur et nutritif.
Vos tailles de haies ou de branches nécessitent l'utilisation d'un broyeur : empruntez gratuitement un broyeur du SICTOM (réservation sur le site http://www.sictom-morestel.com) et obtenez un broyat bien utile ! Des aides à l'achat de broyeurs existent : renseignez-vous !
Vous voulez en savoir plus, n'hésitez pas à participer à une formation gratuite sur le compostage et le paillage. Programme 2018 bientôt disponible sur le site du SICTOM.

Pourquoi pailler ?

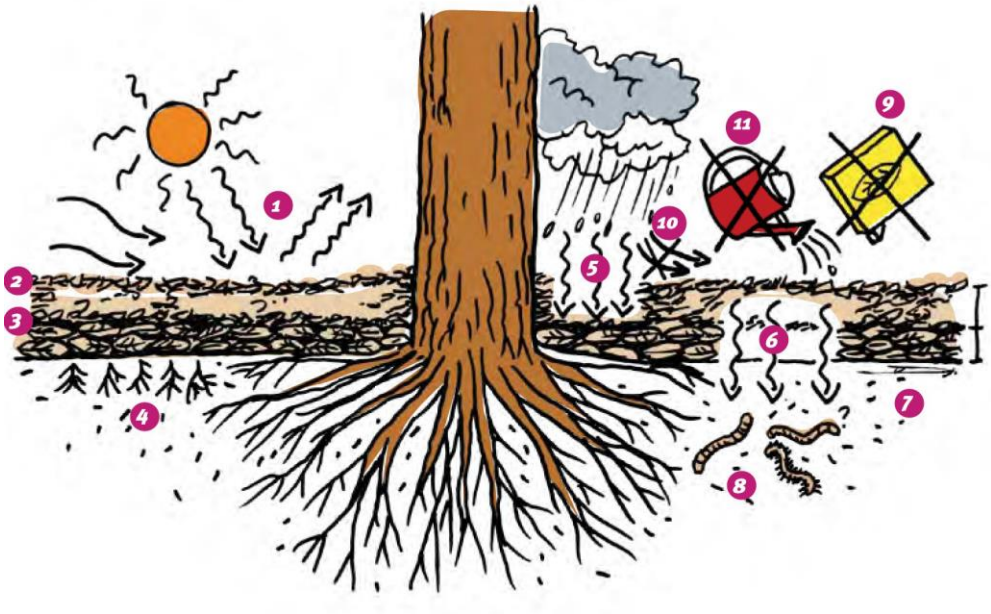

Les bienfaits d'un bon paillage

1 Limitation des effets desséchants du vent et du soleil
2 BRF
3 Paillage de feuilles mortes
4 Limitation du développement des **adventices***
5 Stockage de l'eau
6 Redistribution progressive de l'eau
7 Enrichissement du sol
8 Développement de la faune du sol
9 Fin des engrais
10 Fin du lessivage
11 Fin des arrosages

Extrait du guide éco-jardin du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Commission Embellissement Fleurissement Environnement

Le 25 mars 2017 a eu lieu la journée de l'environnement, prévue par le SICTOM de Morestel. Cette année, seulement 14 personnes étaient présentes. La commission tient à les remercier. Mais quelle déception devant le manque d'engouement des habitants, adultes et enfants, pour ce geste citoyen. En effet, cette journée permet de nettoyer les abords des routes de tous les détritus que des personnes jettent sans scrupule, soit au cours d'une promenade, soit de leur véhicule.

Nous espérons une bien meilleure participation en 2018. Rendez-vous le samedi 24 mars 2018.

En mai, Alain, l'agent communal, a embelli les jardinières de géraniums, surfinias aux couleurs variées.
Cet été, des arbustes ont été plantés près du jardin de pierre.
A l'automne, ce sont les traditionnels bulbes et pensées qui sont venus remplacer les fleurs d'été.
Et enfin cet hiver, le rond-point devrait faire peau neuve….

Toute l'équipe de la commission vous présente tous ses vœux pour la nouvelle année.

SSIAD des deux Vallées

SSIAD Des Deux Vallées
Maison Médicale et Sociale – 61 Rue de la Bourbre
38 730 VIRIEU SUR BOURBRE
☎ 04.74.88.29.60 **ssiaddvsi@fede38.admr.org**

Le SSIAD : qu'est-ce que c'est ? C'est un **S**ervice de **S**oins **I**nfirmiers à **D**omicile.

Qui intervient ? 10 aides-soignantes se rendent aux domiciles des personnes aidées, 2 infirmières coordinatrices et 1 secrétaire au bureau situé à Virieu sur Bourbre.

Pour QUI ? Pour personnes âgées et/ou handicapées, à domicile, dans le but d'y rester, d'éviter ou raccourcir une hospitalisation, 7 jours /7, matin et soir, pour les plus dépendants.
Prise en charge par la caisse d'assurance maladie à 100%, sur prescription médicale.

Pour QUOI ? Pour aider aux soins d'hygiène, aux mobilisations, aux soins à la personne.

Une association ? Grâce aux subventions des communes, aux salariées et aux bénévoles, elle organise des après-midi, des goûters et des rencontres.

En 2017 : goûter musical à Blandin en Avril et sortie gourmande en Juillet à Paladru.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

A.D.M.R

L'association ADMR de Saint-Didier-de-la-Tour fait partie d'un réseau national d'associations structurées autour d'une fédération départementale.

La mission première de l'ADMR est de permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles et le plus longtemps possible selon leur désir (célibataires, familles, retraités, personnes handicapées ou malades…)

Au sein de chaque association, nos bénévoles et nos salariés conjuguent leurs talents au quotidien pour apporter le meilleur service, tant sur le plan technique que sur le plan humain.
Toutes les interventions de l'ADMR sont fondées sur trois engagements essentiels : le respect des personnes, l'intervention individualisée, l'accompagnement d'un référent.

Régie par la loi 1901, l'association ADMR est gérée par une **équipe de bénévoles** ayant des missions variées et adaptées à chacun comme : visites à domicile des personnes aidées, communication, gestion du personnel, trésorerie… Les bénévoles ont pour mission de promouvoir et faire vivre l'association pour répondre aux besoins de la population et organiser les prestations.

Si vous aussi vous avez envie de vous sentir utile, d'agir, de transmettre vos connaissances, d'en acquérir de nouvelles …. Envie de rejoindre notre équipe ? N'hésitez pas à nous contacter.

L'association emploie son personnel d'intervention (auprès des personnes aidées) et son personnel administratif (planning, téléphone, relations diverses …). La mutualisation des moyens au niveau fédéral permet une aide administrative (facturation, ressources humaines, comptabilité, informatique ….) et un soutien aux différentes fonctions bénévoles : gestion, accompagnement, soutien, formation, réponse aux besoins, communication, développement, animation, coordination…

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au 04.74.97.54.05. En dehors des heures de permanence, laissez vos coordonnées et votre message. Le répondeur est consulté très régulièrement. Nous vous rappellerons afin de donner suite à votre demande.

Recevez nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

La Présidente,
Claudine MOREAU

Croix-Rouge Française

Les bénévoles de la Croix-Rouge LES VALLONS DE L'ISERE vous attendent dans leurs nouveaux locaux au 68 rue Gambetta LES ABRETS EN DAUPHINE - Tél : 09.60.38.40.02

Nous recherchons de nouveaux bénévoles pour se joindre à nous - Urgence et secourisme - action sociale

IMPORTANT : Notre vesti-boutique est ouverte à tous….

Venez nombreux soutenir nos actions par vos achats.

Le président, Jean-Michel BODRON

Les vœux ont eu lieu à Saint Ondras.
Le 24 mars, nous nous sommes réunis à la maison de retraite de Virieu, pour signer avec celle-ci la nouvelle convention, concernant notre partenariat toujours très actif (belote, lecture, scrabble, loto, lecture, accompagnements aux sorties, chorale, tenues de stands) etc.
Le 16 juin nous avons eu une conférence « sécurité des seniors au domicile et dans la rue » à Panissage, grâce aux VDD (Vals du Dauphiné) et la gendarmerie de Virieu, le Major GESTE, secondé par Monsieur VINCENT.
En juillet, notre voyage nous a conduits dans le Jura, visite d'un musée de maquettes en bois, repas à Clairvaux les lacs, suivis d'une belle croisière sur le lac de Vouglans, avec au retour un arrêt chez un graveur de cornes.

Participation aux réunions «l'instant», au centre de soins de Virieu, ayant comme particularité, que les personnes aidantes sont reçues en groupe par la psychologue, pendant que les personnes aidées sont prises en charge par l'animatrice. Notre Assemblée Générale a eu lieu, comme tous les ans, à Charavines.
Une action de prévention, « la santé en mouvement » est pilotée par le département. Nous avons répondu présents et reçu gratuitement des podomètres ; cette action est encadrée par D'marche. Une autre cession pourrait voir le jour en 2018. La rencontre inter coordination a eu lieu à Passins.
Merci aux municipalités pour le prêt des salles et à certaines communes pour leurs précieuses subventions

Rappel du bureau :
Présidente : Noëlle GASNIER (Saint-Ondras)
Vice-présidents : René JACQUAND (Virieu) et Monique PAPAIT (Charavines)
Trésorière : Josiane GUILLAUD (Chélieu) - Trésorière adjointe : Aline REBRION (Chélieu)
Secrétaire : Jean-Claude LAGARDE (Chassignieu) - Secrétaire adjointe : Raymonde Magnin-Deschaux (Virieu)

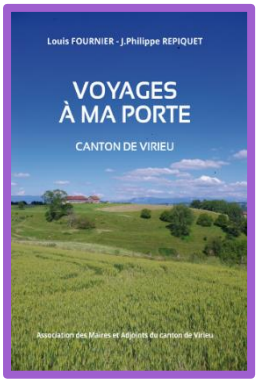

Le livre « Voyage à ma porte » est dorénavant vendu par l'association gérontologie au prix de 15,00 €. S'adresser à Noëlle GASNIER.

Le Passage – Il y a 30 ans

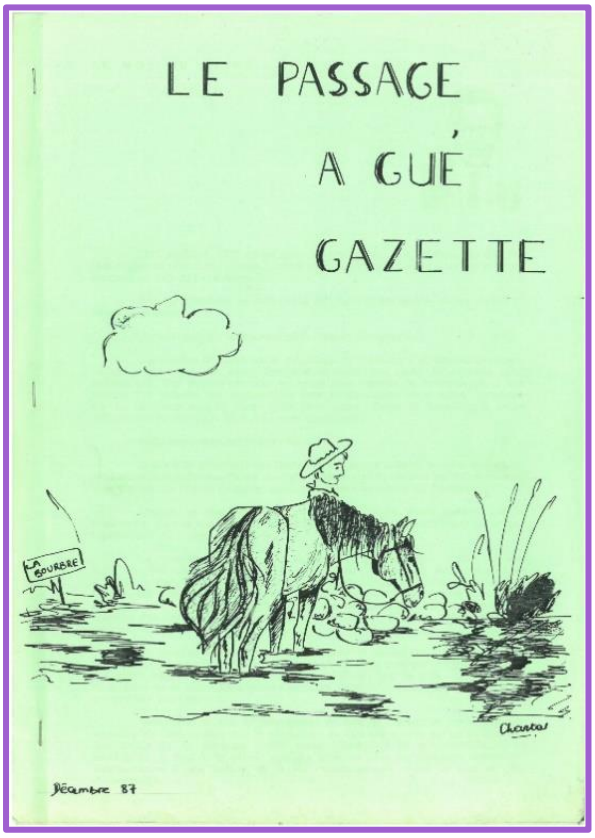

Au cours de l'année 1987 :

- Rénovation totale de l'intérieur de l'église.
- Création du terrain de tennis.
- Réfection du plancher de la salle des mariages.
- Travaux de réfection de plusieurs chemins communaux pour un montant de 443 600 Francs.

- Création d'une classe maternelle intercommunale à Virieu.
- Création du service de soins à domicile (SIAD des 2 vallées), basé à Virieu.

- La foire organisée par le Comité des fêtes s'est déroulée le 5 avril avec une bonne participation au repas de midi.
- Un nouveau bureau est élu au Sou des Ecoles avec à sa tête Dominique BARBIER, Présidente.
- Création d'une section YOGA au sein de l'association Sport et Loisirs.
- L'ASP Basket engage pour la première fois une équipe Sénior en championnat.

- L'amicale Boule organise le challenge des présidents du groupement de La Tour du Pin.

- Année difficile pour l'ASP Football tant sur le plan des effectifs que des résultats sportifs : espérons que l'année suivante soit meilleure …

- Disparition de l'entreprise de Construction Métallique du Tramoley (dépôt de bilan).
- 4 permis de construire pour maisons individuelles sont délivrés.
- Du côté de l'Etat Civil on enregistre : 4 naissances, 5 mariages et 5 décès.

M. Camille BARBIER (Maire) reçoit la médaille du Mérite National des mains d'Alain CARIGNON, Ministre délégué et Président du Conseil Général de l'Isère.